



## CNETP congés anticipés indemnité congés payés < à mon salaire

-----  
Par Ouape

Bonjour,

Je travaille depuis quelques mois dans une boîte sous la convention collective du BTP et mes congés sont payés par la caisse des congés payés (la CNETP) avec majoration de 30% de mon salaire.

Au début aucun problème mes congés étaient payés avec 30% de plus cet été n'ayant pas cumulé assez de congés j'en ai pris certains en anticipé (enfin j'ai cumulé assez de congés mais vu que l'exercice 2025 est en cours ils sont considérés comme en anticipé) et mon versement n'a été que de 50% de ce que je gagne en travaillant

J'ai appelé la caisse et suis tombé sur une personne fort désagréable qui m'a dit que c'était normal que je gagne 50% de moins qu'en travaillant parce que c'était en anticipé et que ça serait régularisé en mai 2025 (!) en gros en prenant 2 semaines de congés j'ai perdu 1 semaine de salaire je vous laisse imaginer avec les vacances d'été + les charges fixes (loyer, elec etc?) les problèmes d'argent que ça peut engendrer?

Je me suis renseigné sur internet mais rien de probant ? j'ai lu quelque part qu'on ne pouvait pas avoir des indemnités CP inférieures à son salaire en travaillant (ce qui me semble logique on a tous des frais fixes en rapport avec notre salaire) mais impossible de savoir si c'est vrai? à la limite ne pas avoir les +30% avant mai 2025 parce qu'ils savent pas combien de temps je vais travailler je veux bien mais j'aimerais au moins gagner mon salaire normal?

Est ce qu'il y a un texte de loi ou autre que je peux leur montrer où est ce légal et juste mal foutu ?

Merci